



FORMATION :

METTRE A JOUR ET MIEUX EXPLOITER SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Version 06/2024

Avant le 31 mars 2022, la mise à jour du document unique d'évaluation des risques devait être effectuée à minima une fois par an pour toutes les entreprises quel que soit leur effectif. Aujourd'hui, les TPE de moins de 11 salariés sont désormais exonérées de cette mise à jour annuelle, les entreprises de plus de 11 salariés conservent cette obligation.

Néanmoins, en cas d'aménagement important modifiant les conditions de santé et sécurité ou les conditions de travail, le DUERP doit être alors mis à jour.

Chaque mise à jour doit alors déboucher sur des actions de prévention, si cela s'avère nécessaire.

Grâce à cette formation, vous serez à même de pouvoir mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels au sein de votre structure, et de gérer la mise à jour du DUERP à chaque changement important des conditions du salarié.

Public Visé :

Dirigeants des petites et moyennes entreprises n'ayant pas de référents en matière de sécurité et prévention des risques.

Prérequis :

Il n'y a pas de prérequis nécessaire, nous nous adaptons à vos compétences

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Participer à la réalisation et/ou à l'actualisation de l'inventaire des risques et à leur évaluation
- Faire vivre la démarche d'évaluation des risques au sein d'une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail.

Durée Globale :

A définir en fonction de la taille de l'entreprise, nombre de salariés, et secteur d'activité.

**DUREE MINIMUM OBLIGATOIRE =
7 H soit 630 € TTC**

Formation Intra :

Parcours individuel et personnalisable

Formation en entreprise / sur site

Module 1 : Identification des unités de travail

- Analyse des unités de travail dans l'entreprise (postes / famille de postes / métiers / lieux de travail)

Module 2 : Analyse de l'exposition du personnel aux dangers et prise en compte des mesures préventives existantes

- Identification des risques, des dangers dans la société et observation des situations de travail
- Entretiens avec les acteurs clés
- Savoir détecter les modifications des conditions de travail, santé et sécurité des salariés.

Module 3 : Analyse des cas de réussite et d'échec et estimation des situations dangereuses

- Retours d'expérience concernant la mise en place et l'utilisation du « Document Unique »
- Pour chaque situation dangereuse dans l'entreprise il faudra prendre en compte :
 - La gravité des dommages potentiels
 - La fréquence d'expositions des salariés aux dangers
- Hiérarchisation des risques

Module 4 : Proposition des mesures de prévention et programme d'actions

- Choix des mesures adaptées à chaque risque

Module 5 : Analyse du DUERP déjà existant

- Etude de cas concrets

Formateur :

Clarisse Bouchet, 10 ans d'expérience dans la paye et la gestion des ressources humaines, ainsi que la prévention des risques.

L'organisation :

Au préalable, un rendez-vous découverte est effectué afin de cerner vos attentes et besoins. Ainsi, nous pourrons vous proposer un parcours de formation adapté.

Il n'y a pas de prérequis nécessaire.

Moyens pédagogiques et techniques

- Formation au sein de votre société
- Formation à distance possible à l'issue d'une visite au préalable en entreprise via l'application teamviewer
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition des documents supports à la suite de la formation via une plateforme e-learning.

Dispositif de suivi et d'évaluation

- Audit blanc de validation des acquis par le biais du document unique d'évaluation des risques.
- Feuilles de présence.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Attestation de fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation accessible à tout public. Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous consulter afin d'adapter au mieux la formation à vos besoins.

Modalité et délai d'accès

L'inscription sera validée par la réception par l'organisme de formation de la demande d'inscription au minimum 15 jours avant le début de la formation en cas d'auto-financement.

Un entretien individuel sera réalisé par le formateur pour analyser les attentes et besoins.

L'inscription sera validée par la réception par l'organisme de formation de la convention de formation signée au minimum 10 jours avant le début de la formation.

Outils et matériels nécessaires

Un ordinateur, le pack office (excel) ainsi qu'une connexion internet sont nécessaires. Se connecter à teamviewer au préalable afin de télécharger l'application et être prêt pour le rendez-vous visio.